



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°09
Réunion du 31 octobre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents: MM. Roger ATTALI, Claude CASTROFLORIO, Youssef SIAD, Sébastien CHILOTTI, Alexandre MARY

Excusés : Jacques THAON, Julien NUCERA, Laurent CAPPATTI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°08 du 17 Octobre 2019.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La commission a reçu M. DUFFY Aurélien, décision prise par PV distinct.

La CDA constate l'absence de M. EL ASRI Elyes, décision prise par PV distinct.

Le vendredi 25 Octobre 2019 s'est déroulé au siège du district un rassemblement du pôle FFF Futsal.

Le mercredi 30 Octobre 2019 s'est déroulé au Parc des Sports Charles Ehrmann un dernier test physique de rattrapage. 19 arbitres étaient présents et tous ont satisfait au test.

Le vendredi 8 Novembre 2019 aura lieu au sein du district un rassemblement complet du pôle FFF, où plus de quarante arbitres de la Ligue de la Méditerranée viendront satisfaire aux tests théoriques et vidéos.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Les 19 et 20 Octobre 2019, 12 observations effectuées.

Les 26 et 27 Octobre 2019, 2 observations effectuées.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a finalisé la journée des 02 et 03 novembre 2019.

Fin de séance : 21h30.

Le Président de la CDA
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
MARY Alexandre